

## Principaux événements générateurs de pertes relatives aux risques opérationnels actuels ou de l'année écoulée

Ce formulaire doit être rempli par toutes les banques appliquant une approche spécifique à l'établissement (AMA) ainsi que par toutes les banques actives à l'étranger qui appliquent l'approche standard (cf. Circulaire «Risques opérationnels», Cm 30 et 36).

| ID              | Dénomination  | Commentaires   |
|-----------------|---|--|
| <b>Colonnes</b> |   |  |
| 01              | Numéro de référence interne   | Code interne utilisé par l'établissement dans sa base de données internes relatives aux pertes pour identifier les différents événements générateurs de pertes.  |
| 02              | Montant brut de la perte  | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 81.   |
| 03              | dont non réalisée   | Part du montant brut de la perte non encore réalisée (par ex. non provisionnée).   |
| 04              | Statut définitif ? YES/NO   | «YES»: si le montant des pertes est définitivement déterminé et que l'on ne s'attend pas à des pertes supplémentaires.   |
| 05              | Recouvrements directs de la perte   | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 81.<br>Tous montants déjà recouverts par l'établissement à la suite de son action pour réduire l'impact d'une perte (à l'exclusion des prestations d'assurance).                            |
| 06              | Recouvrements de la perte au moyen de mécanismes de transfert de risque                           | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 81 et 98-107.<br>Paiements reçus en compensation de pertes résultant de risques opérationnels couverts par des mécanismes de transfert de risque.   |
| 07              | Recouvrements de la perte attendus (directement ou au moyen de mécanismes de transfert de risque) | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 81 et 98-107.<br>Tous montants compensatoires de pertes auxquels l'établissement s'attend en raison de son action pour réduire l'impact des pertes ou de mécanismes de transfert de risque. |
| 08              | En rapport avec les risques de crédit ou avec les risques de marché                               | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 83 et 84.   |
| 09-16           | Répartition des pertes brutes (%) par segments d'affaires.  | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 79.<br>Définition des segments d'affaires : cf. formulaire OPR.   |
| 17              | Type d'événement (numéro)   | Circulaire «Risques opérationnels», annexe 3<br>Le numéro est celui qui est utilisé pour chaque type d'événement dans le formulaire OPRDETAILS.  |
| 18              | Date de la survenance   | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 81.<br>Date de la survenance ou du début de l'événement générateur de pertes.   |
| 19              | Date de l'identification  | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 81.<br>Date de l'identification de l'événement générateur de pertes par l'établissement.  |
| 20              | Date du premier paiement résultant de mécanismes de transfert du risque                           | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 81.<br>Date du versement de la première indemnisation par une compagnie d'assurance.  |
| 21              | Date du dernier paiement résultant de mécanismes de transfert du risque                           | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 81.<br>Date du dernier versement de prestations par une compagnie d'assurance.  |